

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Briefe

Brief von Joseph von Laßberg an Louise Maximiliane Caroline Emanuele of Albany, 26.09.1802-28.03.1804

**Laßberg, Joseph von
Helmsdorf, 26.09.1802-28.03.1804**

K 2911,70,1

[urn:nbn:de:bsz:31-367256](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-367256)

À Madame la Comtesse d'Albanije,
née Comtesse de Stollberg.
à Florence.

Dated: Helmstedt le 26 Sept. 1802.

Il y a peut-être quelque chose au monde, qui peut agiter
aux sentiments de d'amour et de reconnaissance,
que j'ai vu pour la fois à un bon Oncle de Malheur,
à l'égard sans doute l'occasion précieuse qu'il me pro-
cure, d'offrir un fort faible signe de reconnaissance,
à une Dame, qui a daigné depuis tant d'années
de veiller notre famille de ~~si~~ si bonne et de
bienveillance.

Je tiens la part, en par la lecture de votre gracieuse
lettre, j'ai acquis la permission de vous remercier mes
faibles services, entre les plus heureux de ma vie &
je m'imprime Madame: de vous donner, préalable, & à plus même
ment les éclaircissements, dont vous pourriez avoir
besoin, à l'égard de l'état où se trouvent dans ce
moment les affaires de M^{re} le B^{on} de Wächter.

Le B^{on} de Wächter, ayant été déchargé de sa charge de
d'envoyer extraordinaire de S. M. l'Empereur, il y a
à l'actuel, ^{est} déchargé par le sujet de S. M. l'Empereur
et Roy, par rapport à des possessions territoriales
qu'il possède à dans la juridiction du grand Bailliage
de Helmstedt, et ne peut plus s'occuper dans sa
lettre de famille, de ce que la quelle, il a eu jusqu'à pré-
sent toutes les démarches de ses parents.

Vous avez sans doute connaissance d'une somme de 40.000^{fr}
que son oncle Catharine de Malheur avait sur lui;
après bien des démarches et frais, je suis parvenu, à faire
insérer cette dette sur le livre des Hypothèques et je fus
assez heureux d'être le premier qui a obtenu la satisfaction
sur les fonds territoriaux de M^{re} de Wächter, après moi
il y a un M^{re} le B^{on} de Grosdage de Malheur & avec une
satisfaction de 6000 flor: et une certaine M^{re} la Comtesse de Orléans,
qui résidait dans un des 11 Opéra de Lünebourg avec une autre
de 52^{fr} qui ont obtenu la satisfaction au mois d'Octobre
de l'année passée. Mais un arrangement particulier entre la
Terrière et ses débiteurs étant en lieu depuis, les saisies
qu'elle avait fait mettre sur ses possessions, a été brisée &
quoique M^{re} de Wächter soit créancier de cette dette, je n'ai pas espéré,
qu'il ait été possible d'obtenir satisfaction sur ses terres.

Par le même instrument que du dit état des fonds en terre de
Baton, excedant la somme de 10.000 Louis, je vois
la probabilité de mettre ma Retention. Madame !
à l'abri de tout danger, de vous en rendre par ce
Jours à faire passer votre fructu sur la partie des
Jours, qui sont en ce qui est en l'état intacte.

Il s'agit trop évidemment par. V. de. si je voulais vous
alléguer toutes les lois de la Monarchie catholique,
qui. V. pourraient le prouver à tous dans cette affaire
et ma lettre deviendrait un code, je me borne à vous
donner à vous dire :

1. que vous devez faire présenter Requête à la Cour des Appels
judiciaires de l'autorité antérieure, dans laquelle vous
demanderez que le grand Bailliage de Rottembourg
soit autorisé de vérifier la liquidité de votre pu-
tion et de procéder ensuite à la transcription d'icelle
sur les Bréquiers territoriaux de votre Debitant.

2. Quand le Tribunal aura délégué le Gd. Bailliage de Rottembourg
pour le décider, et si ce qu'il se fait toujours sans délai
ni difficulté, si le Gd. Bailliage ne trouve pas devoir
quelque chose à une fin d'Etat si vous devez ou
présenter vous-même, ou faire présenter par quelqu'un
nommé de votre satisfaction et accompagné d'un Avocat
de la Requête de l'autorité antérieure les Titres originaux
de votre Situation, qui seront mis sous les yeux du
Debitant, ou de son Avocat, et sous ceux d'un homme de
bien, plaqué au dit Etat par le grand Bailliage.

~~Je ne suis pas~~ Il s'agit de décider sur le champ sur
la liquidité de ces Titres et de procéder à la
enregistrement de la Dette sur les Bréquiers hypothécaires.

3. La Situation étant faite, restes et tenue, d'institer,
dans le terme de 15 jours, contre le Debitant l'action justifi-
catoire au Tribunal provincial et
d'implorer l'execution de la Dette de liquidité l'acte
par le Gd. Bailliage de Rottembourg en votre faveur.
L'execution étant reconnue, vous ou votre chargé
d'affaires se transporteront sur les lieux avec un
bon de laide et feront mettre de suite par les
Gd. Bailliage de Rottembourg sur tout le Mobilier
et Immobilier et les Paroisses territoriales de M.
de Wächter.

4. Après toutes les démarches vous pourriez contracter
à amiablement avec M. de W. sur les Termes, dans
les quels le Combourdement fallût de votre
jeune d'ite Requête - si vous ne pouvez venir

